

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15
septembre 2023

N° 23-09-06

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

OBJET :
Vente de la parcelle
BY 373

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne
BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY
– Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène
BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel
FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI -
André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain
MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à
Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
27 SEP. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :
VENTE DE LA PARCELLE BY 373

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Galmier est propriétaire d'une parcelle cadastrée BY 373 sise rue du Cloître d'une surface de 434 m², classée en zone UA du plan local d'urbanisme.

Ce terrain jouxte la parcelle appartenant à Monsieur Romain GUYOT, 11 boulevard Gabriel Cousin. Ce dernier nous a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la propriété communale.

Un géomètre est intervenu, au frais du futur acquéreur.
Dans son estimation du 9 septembre 2022, France Domaine a estimé la valeur vénale à 450€ pour 32 m².

Il est proposé de céder une partie de la parcelle BY 373 (32 m²) pour 450 € à M. Guyot.

Les frais se rapportant au transfert de propriété seront pris en charge par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

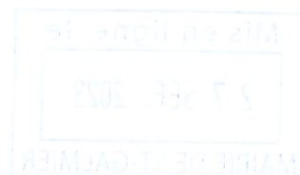
- **ACCEPTÉ** la proposition de vente d'une partie de la parcelle BY 373 représentant 32m² au bénéfice de M. Guyot au prix de 450 €.
- **DESIGNE** Monsieur le Maire ou son représentant, aux fins de signature des actes afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
27 SEP. 2023
Mairie de Saint-Galmier